

Date d'émission: 16/04/2015

Date de révision:

:

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article
 Nom du produit : PREGYMAX 32 - PREGYMAX 29.5
 Code du produit : 0191
 Groupe de produits : Complexes de doublage isolant conforme à la norme EN 13950

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Doublage isolant, constitué d'une plaque de plâtre et d'un panneau de PSE Graphite, destiné à l'isolation des murs par l'intérieur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SINIAT SA
 500 rue Marcel Demouque - Zone Agroparc - CS 70088
 84915 AVIGNON CEDEX - FRANCE
 T 04 32 44 44 44
fdssiniat@siniat.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA Tel. 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

2.2. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non déterminé.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Isopentane	(n° CAS) 78-78-4 (Numéro CE) 201-142-8 (Numéro index) 601-006-00-1	<= 1	F+; R12 Xn; R65 N; R51/53 R66 R67
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Isopentane	(n° CAS) 78-78-4 (Numéro CE) 201-142-8 (Numéro index) 601-006-00-1	<= 1	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques. Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
 Premiers soins après contact avec la peau : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques.
 Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact (poudre ou poussière), rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

PREGYMAX 32 - PREGYMAX 29.5

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Premiers soins après ingestion : Cracher. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement. Refroidir les produits stockés à proximité par brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : L'isolant PSE est combustible. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Reactivité en cas d'incendie : Réaction au feu : B, S1, d0. Risque de chute de gouttes de PSE enflammées.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Combustion du PSE : Produits comprenant monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Possibilité de dégagement de traces de styrène et autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation. Dégagement de fumée pouvant réduire la visibilité.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Retirer toute flamme nue ou autre source d'ignition à proximité du produit (ne pas fumer, éviter les étincelles).

6.1.1. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non biodégradable. Ne pas laisser dans le milieu naturel. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser des équipements adaptés pour éviter les risques de glissement ou de casse, notamment en cas de lavage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Maintenir les panneaux à l'abri des rayonnements directs du soleil.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Des précautions sont à prendre pour assurer la stabilité des palettes. Ne pas gerber sur sol non plan. Gerber en lots complets dans la présentation d'origine intégralement conservée. Respecter les niveaux de gerbage indiqués sur les étiquettes des lots.

Température de stockage : ≤ 75 °C

Chaleur et sources d'ignition : Retirer toute flamme nue ou autre source d'ignition à proximité du produit (ne pas fumer, éviter les étincelles).

Lieu de stockage : Ne pas stocker du PSE fraîchement transformé dans des espaces confinés. Lieu de stockage soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rubrique 2663.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PREGYMAX 32 - PREGYMAX 29.5		
France	VME (mg/m ³)	$\leq 0,1$ mg/m ³ Quartz
France	VLE (mg/m ³)	3000 mg/m ³ Isopentane
France	VLE (ppm)	1000 ppm Isopentane
France	Pour le quartz, Siniat recommande de respecter la valeur de 0,05 mg/m ³ . VME " Poussières réputées sans effet spécifique" : 10 mg/m ³ sur 8h pour les poussières inhalables, 5 mg/m ³ sur 8 h pour les poussières alvéolaires.	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : La concentration en poussière de quartz respirable dans l'air du lieu de travail doit être contrôlée. Toute action mécanique (par exemple vissage, perçage, ponçage, mélange, etc...) sur le produit peut générer des poussières contenant des particules de quartz. Éviter l'émission de poussières dans l'air en utilisant des équipements ou des outils équipés de systèmes d'aspiration de poussières. Changer et laver régulièrement les vêtements de travail. Garantir une ventilation adéquate du lieu de travail et en assurer la propreté.

Protection oculaire : En cas d'exposition à la poussière, porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

PREGYMAX 32 - PREGYMAX 29.5

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection des voies respiratoires : Dans le cas d'une exposition supérieure à la VME, Porter un équipement respiratoire : au minimum un masque de type P2. Dans le cas d'une atmosphère particulièrement poussiéreuse, un masque de type P3 pourra être utilisé.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : Crème. Gris(e).
Odeur : Aucun(e).
pH : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : 450 °C pour le PSE
Température de décomposition : 280 - 320 °C pour le PSE
Masse volumique : 55 - 280 kg/m³
Solubilité : Le PSE est soluble dans les solvants aromatiques, halogénés et les cétones.

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : 75 - 100 °C pour le PSE

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussière. Dans des espaces confinés, le PSE fraîchement transformé dégage des vapeurs qui, mélangées à l'air, peuvent former un mélange explosif (limite supérieure d'explosivité 7,8 % - limite inférieure d'explosivité 1,3 %).

10.5. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé
Irritation : Non classé
Corrosivité : Non classé
Sensibilisation : Non classé
Toxicité à dose répétée : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Mutagénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : De par sa composition principalement à base de matières premières minérales, ce produit peut contenir des traces de quartz. Toute action mécanique lors de la mise en oeuvre de ce produit (perçage, ponçage, mélange, etc...) libère de la poussière susceptible de contenir des traces de quartz. L'inhalation de fortes concentrations de poussières peut irriter les voies respiratoires. La poussière peut également irriter les yeux ou la peau. L'inhalation de poussières, en particulier la poussière fine respirable, en concentration élevée et sur une longue durée, peut provoquer une maladie pulmonaire (silicose) et accroître le risque de cancer du poumon. Cet avis a été émis par le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer) sur la base d'observations de travailleurs hautement exposés comme des mineurs et des employés du secteur des fonderies ou de la terre cuite.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Selon les données transmises par les fournisseurs de polystyrène expansible, le produit n'est pas nocif pour l'environnement aquatique.

PREGYMAX 32 - PREGYMAX 29.5

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.2. Persistance et dégradabilité

PREGYMAX 32 - PREGYMAX 29.5

Persistance et dégradabilité	Le sulfate de calcium, en présence de matières organiques et dans certaines conditions anaérobies, conduit à la formation d'hydrogène sulfuré. Non biodégradable. Ne pas laisser dans le milieu naturel.
------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Stockage en décharge de déchets non dangereux (SDND). Stocker en alvéole spécifique, sauf impossibilité pratique, conformément à la réglementation en vigueur. S'adresser de préférence à une entreprise de recyclage. Respecter la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets d'emballages.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Non soumis à l'ADR

Non classé

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

PREGYMAX 32 - PREGYMAX 29.5 n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R12	Extrêmement inflammable
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F+	Extrêmement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif

Déclaration Volontaire de Sécurité

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Ce document a été rédigé et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables